



S.I.A.D LIVRADOIS FOREZ

Soins Infirmiers A Domicile
3 avenue du 11 Novembre
63600 AMBERT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'attention des membres de l'association S.I.A.D. LIVRADOIS FOREZ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S.I.A.D. LIVRADOIS FOREZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Les rapports d'activité et financier ne nous ayant pas été communiqués à ce jour, nous n'avons pas été en mesure de procéder à leur vérification en vue de nous assurer de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821.55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 8 juin 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line and some additional strokes.

SARL ARVERNE CONSEIL
représentée par Geoffroy GLAZIOU

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Variation	Variation
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net	Montant	%
Frais d'établissement I						
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	200 764	55 689	145 075	67 772	77 303	114.06
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	589	589				
Autres immobilisations corporelles	247 024	155 265	91 759	109 643	-17 884	-16.31
Immo. corp. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 001		1 001	1 001		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	449 378	211 543	237 835	178 416	59 419	33.30
Comptes de liaison III						
Actif circulant						
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances clients, usagers et comptes rattachés				3 772	-3 771	-100.00
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	14 486		14 486	43 841	-29 355	-66.96
Charges constatées d'avance	13 027		13 027	16 081	-3 054	-18.99
Valeurs mobilières de placement	450 056		450 056	56	450 000	803 571.43
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	405 461		405 461	888 635	-483 174	-54.37
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	883 030		883 030	952 385	-69 355	-7.28
Frais d'émission des emprunts V						
Primes de remboursement des emprunts VI						
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 332 408	211 543	1 120 865	1 130 801	-9 936	-0.88

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Variation	Variation
	Total	Total	Montant	%
Fonds propres				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	94 545	94 545		
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	247 742	260 092	-12 350	-4.75
Autres réserves				
Report à nouveau	84 658	82 448	2 210	2.68
Excédent ou déficit de l'exercice	24 972	-10 139	35 111	-346.28
Situation nette	451 916	426 945	24 972	5.85
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	60 358	74 905	-14 547	-19.42
Provisions réglementées	7 395		7 395	
TOTAL DES FONDS PROPRES I	519 669	501 850	17 819	3.55
Autres fonds propres				
Montant des émissions de titres associatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis				
Comptes de liaison II				
Fonds reportés et dédiés				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	110 000	111 000	-1 000	-0.90
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	110 000	111 000	-1 000	-0.90
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	107 490	111 517	-4 027	-3.61
TOTAL DES PROVISIONS IV	107 490	111 517	-4 027	-3.61
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 811	47 551	14 260	29.99
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	304 158	249 975	54 183	21.68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	17 237	108 408	-91 171	-84.10
Produits constatés d'avance	500	500		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	383 706	406 434	-22 728	-5.59
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	1 120 865	1 130 801	-9 936	-0.88

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Variation	Variation
	Total	Total	Montant	%
Produits d'exploitation				
Cotisations	600	750	-150	-20.00
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	4 245	9 788	-5 544	-56.63
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 655 101	1 609 445	45 656	2.84
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	780	475	305	64.21
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	1 000	1 000		
Autres produits	16 688	10 887	5 802	53.29
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 678 414	1 632 345	46 069	2.82
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	7 463	4 752	2 711	57.06
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	330 778	324 747	6 031	1.86
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	84 164	78 318	5 846	7.46
Salaires	904 195	839 790	64 404	7.67
Cotisations sociales	301 306	318 931	-17 625	-5.53
Dotations aux amortissements et dépréciations	32 478	25 248	7 229	28.63
Dotations aux provisions	5 973	63 788	-57 815	-90.64
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	6	177	-171	-96.50
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 666 363	1 655 752	10 611	0.64
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	12 051	-23 407	35 457	-151.48
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	11 239	3 036	8 202	270.14
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produit des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	11 239	3 036	8 202	270.14

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Variation	Variation
	Total	Total	Montant	%
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV				
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	11 239	3 036	8 202	270.14
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	23 289	-20 370	43 660	-214.33
Produits exceptionnels V	10 000	32 464	-22 464	-69.20
Charges exceptionnelles VI	7 395	22 233	-14 838	-66.74
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 605	10 231	-7 626	-74.53
Participation des salariés aux résultats VII				
Impôts sur les bénéfices VIII	923		923	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 699 652	1 667 845	31 807	1.91
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 674 681	1 677 985	-3 304	-0.20
EXCÉDENT OU DÉFICIT	24 972	-10 139	35 111	-346.28

Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

S.I.A.D Livradois Forez – 31/12/2025

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- 1 Evénements significatifs et faits caractéristiques
- 2 Règles et méthodes comptables
- 3 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 4 Notes sur le bilan actif
- 5 Notes sur le bilan passif
- 6 Notes sur le compte de résultat

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Total du bilan avant répartition	1 120 865	Résultat : Excédent	24 972
----------------------------------	-----------	----------------------------	--------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en Œuvre

L'Association SIAD Livradois-Forez a été créée le 16 Avril 1984 et gère depuis 1985, un Service de soins Infirmiers à Domicile.

C'est une Association « loi 1901 », sans but lucratif qui est reconnue d'Intérêt Général à Vocation Sociale.

Depuis 2009, le SIAD Livradois-Forez a créé une ESA (Équipe spécialisée d'accompagnement) des maladies neuro-dégénératives.

1. Règles et méthodes comptables

A – Règles générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions particulières résultant du Règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Faits essentiels ayant une incidence comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06, modifié par le règlement n°2023-03. L'application du nouveau règlement n°2023-03 de l'ANC constitue un changement de méthode comptable obligatoire requis par les textes, d'application prospective à compter du 1er janvier 2025. Ce qui implique différents changements : la modification des états financiers et du plan de comptes, la redéfinition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charge et la modification de certains tableaux présentés dans les annexes aux comptes annuels.

B – Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	10 à 15 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Mobilier	5 ans

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

C – Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

D – Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2. Engagements financiers & Autres éléments significatifs

A – Indemnités de fin de carrière

Le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite a été effectué en prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Convention collective : Aide à domicile : accompagnement, soins et services selon l'hypothèse d'un départ volontaire
- Taux de charges patronales : 50 %
- Pourcentage de valorisation des salaires : 3.50 %
- Valeur du point d'indice : 5.770

A verser dans	Quote-part indemnité	Montant
5 ans	100%	20 368
6 à 10 ans	50%	26 967
10 à 15 ans	15%	4 629
16 à 20 ans	3%	1 171

Il convient de noter que le calcul a été effectué à euro constant sans la prise en compte d'un taux d'actualisation, d'un turn-over et d'un taux de survie jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Cette somme fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2025 pour un montant total de 53 135 euros.

B – Autres engagements

Au 31 Décembre 2024, Une provision pour risques et charges a été provisionnée au passif du bilan de l'association à hauteur de 51 355 €.

Cette provision concerne notamment un litige prudhommal intervenu au cours de l'exercice 2024. L'intégralité de la demande de la partie adverse a été provisionnée dans les comptes clos au 31 Décembre 2024 en vertu du respect du principe de prudence. Toutefois, l'association rejette formellement l'intégralité des prétentions formulées par la partie adverse et se réserve le droit de recourir à tous les moyens juridiques nécessaires pour faire valoir ses droits.

Au 31 Décembre 2025, la procédure est toujours en cours.

C – Autres éléments significatifs de l'exercice

Aucun événement particulier n'est à signaler.

D - Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement particulier n'est à signaler.

3. Notes sur le bilan actif

A – Actifs immobilisés

Valeurs brutes	Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virements internes	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles					-
Immobilisations corporelles	356 481	91 896			448 377
Immobilisations financières	1 001				1 001
Total	357 482	91 896	-	-	449 378

Amortissements et provisions	Actif immobilisé : mouvements de l'exercice			
	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-			-
Immobilisations corporelles	179 065	32 478		211 543
Immobilisations financières	-			
Total	179 065	32 478	-	211 543

B – Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 001		1 001
Actif circulant	14 486	14 486	
Charges constatées d'avance	13 027	13 027	
Total	28 514	27 513	1 001

C – Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Autres créances	64
Total	64

D – Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'Association pour un montant de 13 027 €.

4. Notes sur le bilan passif

A – Fonds propres

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel sur celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit (Titre III- Chapitre I - article 131-3 du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2023-03).

La distinction est faite entre le résultat définitivement acquis et celui sous contrôle des tiers financeurs.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	94 545				94 545
Réserves	260 091	- 12 350			247 741
<i>Financement des mesures d'investissement</i>	53 959				53 959
<i>dont réserves pour investissement</i>	70 488				70 488
<i>dont réserve de compensation</i>	135 645	- 12 350			123 295
<i>dont réserves des activités sous gestion contrôlée</i>	-				-
<i>dont autres réserves</i>	-				-
Report à nouveau	82 448	2 210			84 658
<i>dont Report à nouveau du siège</i>	82 448	2 210			84 658
<i>dont Report à nouveau des activités sous gestion contrôlée</i>	-				-
Excédent ou déficit de l'exercice	- 10 139	10 140	24 972		24 973
<i>dont excédent du siège</i>	2 210	- 2 210	- 2 311		- 2 311
<i>dont excédent des activités sous gestion contrôlée</i>	- 12 350	12 350	27 282		27 282
Situation nette	426 945				451 917
Subventions d'investissement	74 905			14 547	60 358
Provision règlementées	-		7 395		7 395
Total	501 850		32 367	14 547	519 670

- **Note sur les provisions réglementées**

Conformément à l'article R.314-95 du CASF sur les produits de placements financiers des trésoreries des établissements sociaux et médico-sociaux, une provision réglementée correspondant aux montants des intérêts financiers comptabilisés sur l'exercice a été constatée dans les comptes de l'exercice 2025 pour un montant de 7 394.62 euros.

- **Note sur les subventions d'investissement**

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Subvention d'investissement	155 000			155 000
Quotes-parts virées au résultat	-80 094	-14 547		-94 641
Total montant net subventions d'investissement	74 906	-14 547	0	60 359

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

B – Provisions

- **Provisions pour risques et charges**

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision pour risques et charges	111 517	2 973	7 000	107 490
Engagement indemnités de départ à la retraite	50 162	2 973		53 135
Autres provisions pour charges	61 355		7 000	54 355
Provisions pour dépréciations				
Total	111 517	2 973	7 000	107 490

C - Fonds dédiés

Ce sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ce compte est crédité par le débit du compte 689 « Engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par l'organisme de poursuivre la réalisation desdits projets.

Ce compte est débité par le crédit du compte 789 « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » lors de l'utilisation des fonds.

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Utilisations		A la clôture de l'exercice	
		Montant global	Dont remboursements	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	110 000			110 000	
Fonds dédiés liés à la générosité publique	1 000	- 1 000		-	
Total	111 000	- 1 000	-	110 000	-

▪ Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

Nature de ces fonds

Ces fonds ont été alloués au service fin 2015, en provisions du financement des études de faisabilité et d'ingénierie pour la mise en place de services polyvalents d'aides et de soins à domicile dans le Puy-de-Dôme (SPASAD).

Une décision modificative d'autorisation budgétaire et de tarification en date du 13 Décembre 2015 mentionne et précise l'utilisation prévisionnelle de cette dotation. Cette décision a été validée par décision tarifaire n°619 en date du 16 Décembre 2015.

Dans un courrier du 28 Février 2018, l'ARS a décidé de réaffecter le Crédit Non Reconductible (CNR) de 200 K€, octroyés en 2015 pour l'aide à la création de SPASAD de la manière suivante :

- 90 000 € pour le financement du programme d'investissement du SIAD pour le réaménagement des locaux (mise en conformité, normes accessibilité, ...). Ce montant a été enlevé des fonds dédiés pour être affecté en subvention d'investissement.
- 110 000 € qui devait être repris par l'ARS sur l'exercice 2018. L'ARS n'a pas repris les 110 000 € sur la dotation globale 2018 contrairement à ce qu'elle avait écrit. Cette reprise ne s'est pas non plus effectuée sur la dotation globale allouée au titre de 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

▪ **Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public**

Nature de ces fonds

Don en numéraire de 5 000 € reçu le 6 Novembre 2019 de la part de la Fondation OMERIN afin de réaliser les travaux de restauration de la façade du bâtiment du Siège de l'Association.

Sur 2025, une reprise de 1 000 € des fonds dédiés a été comptabilisée pour financer les travaux de rénovation de la toiture.

D – Etat des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs	61 811	61 811		
Dettes fiscales et sociales	304 158	304 158		
Autres dettes	17 237	17 237		
Produits constatés d'avance	500	500		
Total	383 706	383 706		-

E – Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Fournisseurs	21 432
Dettes fiscales et sociales	157 352
Autres dettes	65

F – Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liées à l'exploitation normale de l'Association pour un montant de 500 €.

5. Notes sur le compte de résultat

A - Effectif moyen

L'effectif moyen en ETP est de 25 sur 2025.

B- Cotisations

Les cotisations par l'Association sont sans autre contrepartie que la participation à l'AG, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Ces cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

C- Les concours publics

Ventilation des concours publics	Dotation 2025
ARS	1 628 837
Total	1 628 837

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

D- Les contributions volontaires

L'entité ne comptabilise pas les contributions volontaires en nature dont elle bénéficie, concernant principalement du bénévolat, car elle n'a pas mis en place de procédures visant à les recenser dans le but d'en permettre la valorisation. Ceci n'est pas essentiel à la compréhension de l'activité de l'association.

E- Détail des charges et produits exceptionnels

Détail des charges et produits exceptionnels	Charges	Produits
Quote-part subvention d'investissement		
Reprise sur provisions		10 000
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
Dotation provision réglementée	7 395	
Total	7 395	10 000

6. Notes sur le résultat

A – Résultat 2025

Le présent exercice se solde par un excédent de 24 972 euros qui se décompose comme suit :

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	31/12/2025
Résultat comptable	24 972
<i>Dont résultat Association</i>	- 2 311
<i>Dont résultat SIAD sous contrôle financeurs</i>	27 282

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel sur celui-ci, le résultat positif est appelé « Excédent » et le résultat négatif est appelé « Déficit ».

La distinction est faite entre le résultat définitivement acquis et celui sous contrôle des tiers financeurs.

B - Suivi de l'affectation du résultat 2024 sous contrôle de tiers financeurs

Les autorités de tutelle ont statué de la manière suivante sur notre proposition d'affectation des résultats 2024 :

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	2024
Résultat comptable	- 10 139
Résultat administratif	- 12 350
<i>Dont Affectation en réserves de compensation</i>	- 12 350
Dont Résultat propre	2 210
<i>Dont Affectation en report à nouveau</i>	2 210

Paraphe pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

C – Affectation du résultat 2025

Lors de l'affectation de son résultat, l'entité utilise le compte spécifique suivant « 115 Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs ».

Le compte « 115 Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs » est constitué, dans certaines entités, des résultats réalisés sur des projets (résultats d'établissements, de programmes) qui sont pris en considération par les organismes de financement pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants. Il fait l'objet d'une ventilation par exercice.

L'affectation du résultat administratif de 27 282.32 euros est en attente d'affectation des financeurs.

Le résultat de l'Association de – 2 310.79 euros est affecté en report à nouveau.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	114 914	47 142	67 772	72 433	4 661-	6.43-
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques Matériel et outillage	241 566	131 923	109 643	101 935	7 708	7.56
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	1 001		1 001	1 001		
	Total I	357 482	179 065	178 416	175 369	3 048	1.74
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 772		3 772		3 772	
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	43 841		43 841	22 945	20 896	91.07
	Valeurs mobilières de placement	56		56	56		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	888 635		888 635	871 572	17 062	1.96
	Charges constatées d'avance (2)	16 081		16 081	10 806	5 275	48.82
	Total II	952 385		952 385	905 380	47 005	5.19
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 309 867	179 065	1 130 801	1 080 748	50 053	4.63

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	94 545	94 545		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	260 092	270 538	10 447-	3.86-
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	82 448	81 375	1 073	1.32
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	10 139-	9 373-	766-	8.17-
	Situation nette (sous total)	426 945	437 084	10 139-	2.32-
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	74 905	87 751	12 845-	14.64-
	Provisions réglementées				
	Total I	501 850	524 835	22 985-	4.38-
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	111 000	112 000	1 000-	0.89-
	Total II	111 000	112 000	1 000-	0.89-
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	111 517	55 429	56 088	101.19
DETTES (1)	Total III	111 517	55 429	56 088	101.19
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 653	7 614	39	0.51
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	47 551	68 983	21 432-	31.07-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	249 975	309 811	59 836-	19.31-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	100 755	1 577	99 178	NS
	Instruments de trésorerie				
DETTES (1)	Produits constatés d'avance	500	500		
	Total IV	406 434	388 485	17 950	4.62
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 130 801	1 080 748	50 053	4.63

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		750		595	155	26.05
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		9 788		126	9 662	NS
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		1 609 445		1 579 448	29 997	1.90
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public		475		45	430	955.56
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		10 329		19 962	9 633-	48.26-
Utilisations des fonds dédiés		1 000		1 000		
Autres produits		10 887		5 570	5 317	95.45
Total I		1 642 674		1 606 746	35 928	2.24
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		329 499		323 820	5 678	1.75
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		78 318		80 590	2 272-	2.82-
Salaires et traitements		835 870		876 660	40 790-	4.65-
Charges sociales		322 851		317 413	5 439	1.71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		25 248		22 555	2 693	11.94
Dotations aux provisions		63 788		11 213	52 575	468.88
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		177		1	177	NS
Total II		1 655 752		1 632 252	23 500	1.44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		13 078-		25 506-	12 428	48.73

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	3 036		3 112		76-	2.43-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	3 036		3 112		76-	2.43-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			57		57-	100.00-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV			57		57-	100.00-
2. Résultat financier (III-IV)	3 036		3 054		18-	0.59-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	10 041-		22 451-		12 410	55.28
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	1 589				1 589	
Sur opérations en capital	12 845		12 278		567	4.62
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 700		800		6 900	862.50
Total V	22 135		13 078		9 057	69.25
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	22 233				22 233	
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	22 233				22 233	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	98-		13 078		13 176-	100.75-
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	1 667 845		1 622 936		44 909	2.77
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 677 985		1 632 310		45 675	2.80
5. EXCEDENT OU DEFICIT	10 139-		9 373-		766-	8.17-